



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le mardi 12 décembre à 14h les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Olivier DOSNE, Président.
Nombre de membres présents à la séance	11	
Nombre de membres représentés	02	
Nombre de membres non représentés	00	

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »
M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »
Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »
Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

Membres nommés :

M. RIOUSSET Michel, représentant de l'association ARJ
Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne
Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française
M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94

ABSENTS REPRESENTES :

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S
Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

ABSENTS NON REPRESENTES :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Tony RENUCCI

DELIBERATION N°6

BUDGET PRINCIPAL DU CCAS - APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE n°1
EXERCICE 2023

PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente

Mes Chers Collègues,

Le 11 avril dernier, nous avons voté le budget de l'exercice 2023 du Centre communal d'action sociale, qui se décompose de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 1 277 298,41 €

- Section d'investissement : 112 640,34 €

Il est aujourd'hui nécessaire d'apporter quelques modifications à la section de fonctionnement de ce budget.

Le budget du CCAS est équilibré grâce au versement d'une subvention en provenance du budget principal de la commune et le CCAS contribue lui-même à l'équilibre du budget annexe des Résidences Autonomie en lui versant à son tour une subvention.

L'augmentation des montants des factures liées aux fluides et le niveau de réalisation des dépenses de personnel nécessite d'abonder le budget des Résidences autonomies de 60 000 € (35 000 € pour les fluides et 25 000 € pour les dépenses de personnel).

Par ailleurs, afin de pouvoir faire suite à la proposition d'accorder une aide financière exceptionnelle de Noël aux familles joinvillaises bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (voir délibération n°5), il est nécessaire d'augmenter de 16 000 € l'enveloppe financière dédiée aux aides et secours

Le budget de fonctionnement serait ainsi ajusté :

Dépenses	Budget primitif	Décision modificative	Total budgété
Charges à caractère général (chapitre 011)	356 970,00 €	- 21 000,00 €	335 970,00 €
Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)	453 000,00 €	+ 5 000 €	458 000,00 €
Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	450 429,47 €	+ 76 000 €	526 429,47 €
Charges exceptionnelles (chapitre 67)	1 000,00 €		1 000 €
Opérations d'ordre	15 898,94 €		15 898,94 €
Total	1 277 298,41	+ 60 000 €	1 337 298,41 €

Recettes	Budget primitif	Décision modificative	Total budgété
Produits de la tarification (chapitre 017)	120 150,00 €		120 150,00 €
Dotations et participations (chapitre 74)	1 157 148,41 €	+ 60 000 €	1 217 148,41 €
Total	1 277 298,41	+ 60 000 €	1 337 298,41 €

Je vous propose donc d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal du Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2023. :

Principaux textes	• Nomenclature comptable M.57
Document de référence	• Décision modificative n°1 pour l'exercice 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré par :

Pour	13
Contre	00
Abstention	00

Article unique : adopte la décision modificative n°1 du budget principal du Centre communal d'action sociale de Joinville-le-Pont pour l'exercice 2023 ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 60 000 € en fonctionnement.

M. Olivier DOSNE
Président du CCAS

M. Tony RENUCCI
Secrétaire de séance

Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été
Publiée sous format électronique
le / Notifiée le : 15 DEC. 2023
télétransmis au contrôle de
légalité le : 14 DEC. 2023

Fait à Joinville-le-Pont le